

## **Systeme d'interventions face à des gestes graves de violence**

À l'école, les gestes de violence ne sont pas tolérés. Cela assure que tous les élèves et les adultes cohabitent dans un milieu sécuritaire et harmonieux.

Dans un principe d'éducation et de socialisation, l'intervenant concerné fera un retour auprès de la victime et de l'auteur du geste de violence en s'assurant qu'un geste de réparation sera également fait.



**1**

### **1<sup>er</sup> geste grave de violence**

- Retrait de l'activité en cours (jeux libres, jeux extérieurs, activité spéciale, etc.) afin d'agir à titre d'observateur des comportements acceptables

**2**

### **2<sup>e</sup> geste grave de violence**

- Retrait de l'activité en cours
- Rôle d'observateur des comportements attendus les 3 jours suivants dans le cadre de la même activité
- Appel aux parents fait par la titulaire de l'élève afin de discuter de la situation et de les informer de la prochaine étape si les gestes persistent

**3**

### **3<sup>e</sup> geste grave de violence**

- Retrait de l'activité en cours
- Suspension à l'interne un après-midi avec du travail à effectuer
- Appel aux parents fait par la direction afin de discuter de la situation et de les informer de la prochaine étape si les gestes persistent

**4**

### **4<sup>e</sup> geste grave de violence**

- Retrait de l'activité en cours
- Suspension à la maison un après-midi avec du travail à effectuer
- Appel aux parents fait par la direction